

## COMPLÉMENT AU PACTE DE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

ENTRE I.C. PAOLO E LARISSA PINI ET LES FAMILLES DES ÉLÈVES SUR LES MESURES POUR L'ORGANISATION, L'HYGIÈNE ET LES COMPORTEMENTS DE CHACUN POUR LE CONTRÔLE DE LA DIFFUSION DU COVID-19

Le I.C. Paolo e Larissa Pini représenté par le Directeur de l'école Dott.ssa Rosa Delia Ruta et Monsieur/Madame \_\_\_\_\_, né/e à \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_), résident(e) en \_\_\_\_\_ (ville/village), rue/place \_\_\_\_\_ domicilié(e) en \_\_\_\_\_ (ville/village), rue/place \_\_\_\_\_, parent ou tuteur légal \_\_\_\_\_, ayant connaissance des conséquences de la loi pour des déclarations fausses,

signent le pacte suivant de responsabilité partagée sur la fréquence de (prénom et nom de l'étudiant) \_\_\_\_\_ CLASSE \_\_\_\_\_ bâtiment scolaire \_\_\_\_\_ pendant L'A.S. 2020-2021

en particulier, le parent (ou tuteur légal) déclare:

- de connaître les mesures pour contenir la contagion à la date d'aujourd'hui;
- que son enfant ou un membre du foyer n'est pas en quarantaine ou n'a pas été testé positivement au COVID-19;
- qu'aucun(e) membre du foyer n'a pas eu de contacts avec quelqu'un testé positif au COVID-19 pendant les derniers 14 jours;
- qu'aucun(e) membre du foyer n'a pas voyagé dans les Pays au risque COVID-19 pendant les derniers 15 jours;
- de s'engager à communiquer tout de suite la présence de symptômes évocateurs du COVID-19 ou si une ou plusieurs conditions dites auparavant ont lieu;
- de s'engager à garder son enfant à la maison si la fièvre (37,5° ou plus) ou d'autres symptômes (mal à la gorge, congestion nasale, conjonctivite, perte d'odeur ou du goût) ont lieu et de renseigner immédiatement le médecin traitant de son enfant et le Directeur de l'école;
- de savoir que la température ne sera pas mesurée à l'entrée de l'école et que ce contrôle sera fait par le parent, sous responsabilité pénale;
- de savoir et d'accepter que son enfant, en cas de fièvre (37,5° ou plus) ou d'autres symptômes nommés auparavant, ne pourra pas rester à l'école;
- de savoir et d'accepter que, en cas de fièvre (37,5° ou plus) ou d'autres symptômes nommés auparavant, le Directeur de l'école organisera aussitôt l'isolement de l'élève et informera le Département de Santé Publique (DSP) et le foyer du mineur. Le Département de Santé Publique (DSP) décidera les règles pour gérer et les mesures pour le diagnostic, au-delà de l'éloignement immédiat de l'élève ayant des symptômes, il sera renvoyé au centre de Département de Santé Publique accompagné par son parent ou par un substitut du parent;
- de savoir que, si l'École ne peut pas contacter le parent de l'élève, elle contactera une ambulance pour garantir l'éloignement physique immédiat;
- de savoir que son enfant devra respecter les indications hygiéniques à l'intérieur de l'école;

- d'avoir eu tous les renseignements par le Directeur sur les mesures de l'organisation et de l'hygiène pour la sécurité et pour contenir le risque de diffusion du Covid-19 et en particulier: ▪ les règles sur l'entrée et la sortie de l'école ▪ de ne pouvoir pas entrer dans l'école, à l'exception de certaines situations urgentes autorisés par le Chef de l'établissement;
- de s'engager à faire suivre à son enfant des comportements responsables dans d'autres lieux;
- savoir que, la reprise des activités d'interaction, même si contrôlée, ne peut pas avoir lieu sans aucun risque, mais que celui-ci doit être réduit au minimum, à travers des mesures de protection des protocoles pour les activités; pour cette raison il faut respecter le principe de précaution au dehors de l'école aussi;
- de favoriser le déroulement correcte de toutes les activités scolaires, en garantissant attention et participation en présence aussi bien qu'en modalité en distance;
- de respecter les règles d'utilisation (en particulier la sécurité et le privé) du réseau Internet et des instruments technologiques utilisés pendant les activités didactiques du Plan d'Éducation Numérique Intégrée joint au PTOF et publié sur le site de l'École;
- de participer activement à la vie de l'école, en consultant régulièrement le site de l'école et le registre scolaire numérique;

en particulier, Le I.C. déclare:

- d'avoir fourni toutes les informations sur les dispositifs d'organisation et d'hygiène adoptés pour contenir la contagion du Covid-19 et de s'engager, pendant la période de la fréquence à l'école, à communiquer des changements ou des intégrations des dispositifs;
- que tous, enseignants et employés d'école, ont été formés correctement sur les lois et les indications sur les procédures hygiéniques pour contenir la contagion. Le personnel même s'engage à respecter chaque mesure sanitaire et à entrer en service en cas d'absence de symptômes évocateurs Covid-19;
- de s'engager à adopter toutes les ordonnances hygiéniques et sanitaires contenues dans les lois présentes, entre elles les règles sur la distance;
- que le personnel enseignant et auxiliaire prendra soin de l'hygiène et de la sécurité pour les élèves qui ne peuvent pas se comporter avec autonomie;
- de limiter les activités de brassage des élèves;
- de suivre correctement les règles de l'autorité sanitaire, en cas de présence objective d'infection de Covid-19, de la part d'un mineur ou d'un adulte;
- de garantir l'éducation en sécurité, en prévoyant, les activités en ligne- selon les indications des autorités compétentes, si les conditions du milieu et l'organisation de l'école, s'il sera nécessaire;
- de garantir la clarté dans les actes administratifs, et une communication claire et immédiate, par les dispositifs technologiques, en respectant la vie privée.

La signature de ce pacte engage les parties à le respecter en bonne foi. Du point de vue juridique ne dégage pas les sujets qui le signent des responsabilités à défaut de respect des normes pour contenir la contagion de l'épidémie Covid-19, des normes courantes sur la sécurité des lieux de travail, des Indications pour la planification des activités de l'éducation et scolaires - en toutes les Institutions du Système National de l'Éducation pendant l'année scolaire 2020/21.

Le parent ou le tuteur légal de l'élève

Le Directeur d'école

---

---

Milano, \_\_\_\_\_